

Accord de commerce intérieur

par Vincent Cloutier

Malgré les virulentes protestations de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et de ses groupes affiliés, auxquels se sont jointes les voix d'autres organisations, le gouvernement du Québec a ratifié la dernière mouture de l'Accord de commerce intérieur (ACI).

La Fédération des producteurs de bovins partage les craintes de l'UPA par rapport à cet accord.

En effet, l'ACI ouvre notamment la porte à des contestations de nos rigoureuses normes de production et d'identification des produits que d'aucuns pourraient qualifier d'obstacles au commerce.

L'UPA a fait savoir, par communiqué, que le ministre de l'Agriculture, M. Claude Béchard, devait maintenant porter la responsabilité de ses déclarations, lui qui a fait savoir que l'ACI ne présentait pas de risques pour la spécificité agricole québécoise.



ASRA Veaux d'embouche

par Vincent Cloutier

La Financière agricole du Québec (FADQ) a décidé que la compensation 2009 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) dans le secteur veaux d'embouche sera versée aux deux tiers sur la vache, puis au tiers sur le veau. Pour ce faire, la FADQ doit disposer du poids de mise en marché des veaux, ce qui nécessite notamment des liens avec la base de données d'Agri-Traçabilité Québec.

Rappelons que pour la première avance attribuée en juin dernier, la FADQ avait accepté de verser la totalité de la compensation sur la base des vaches et des veaux théoriquement mis en marché selon le modèle préétabli, puisque le système ne pouvait procéder autrement. Aux yeux de la Fédération des producteurs de bovins du Québec, c'est encore le cas présentement. La Fédération a donc transmis ses craintes à la FADQ, demandant officiellement que le paiement de novembre soit effectué sur les mêmes bases qu'en juin dernier.

Des gens de l'Ouest en visite sur les fermes du Québec

par Nathalie Côté

Au début du mois d'octobre, une délégation d'employés d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) travaillant en gestion des éléments nutritifs, conservation des sols, agroenvironnement et pratiques agricoles durables étaient de passage au Québec. Ces délégués provenant du Manitoba et de la Saskatchewan effectuaient un voyage d'étude de cinq jours, dont une journée complète, soit le 1^{er} octobre, consacrée à la production bovine.

Les délégués étaient particulièrement intéressés par la gestion des animaux en enclos d'hivernage et la finition des bouvillons en bâtiment. Nous les avons donc accompagnés chez un producteur vache-veau qui utilise les enclos à haute et basse densité pour son troupeau de 80 vaches. La gestion des enclos et surtout, de la bande végétative filtrante a été largement discutée.

La journée s'est terminée par la visite d'un parc d'engraissement qui gère ses fumiers en amas au champ. La conversation a porté sur la gestion des épandages et des amas au champ. Ces échanges ont permis de mieux faire comprendre le type d'agriculture qui se pratique au Québec ainsi que les enjeux environnementaux qui s'y rattachent.

Oyé oyé!!! Prix de l'engagement solidaire - Appel de candidatures

par Sonia Dumont



En 2007, la Fédération des producteurs de bovins du Québec créait le **Prix de l'engagement solidaire**. Il souligne l'engagement et l'investissement des hommes et des femmes qui ont su faire évoluer la destinée de la production bovine, de ses organisations et des ses institutions apparentées.

Le Prix de l'engagement solidaire sera remis, pour la deuxième fois en 2010, à un producteur ou une productrice, qu'il soit élu ou non. Le candidat recherché se sera démarqué en s'engageant de façon exceptionnelle dans son milieu, en se donnant pour la cause, au service des producteurs, et de ce fait, il aura su faire preuve d'un altruisme exemplaire.

Le candidat recherché aura su véhiculer et appliquer les valeurs de la solidarité dans son quotidien, et notamment démontré son engagement, son innovation et son implication personnelle. Il aura aussi fait preuve de leadership et réussi à mobiliser producteurs et autres partenaires pour des projets importants. De même, par sa personnalité rassembleuse, il aura su favoriser la concertation des producteurs, malgré les différents points de vue exprimés, et assumer les responsabilités.

L'engagement du candidat peut s'exprimer à plusieurs niveaux. Cela peut être une implication à saveur plus locale ou encore de nature régionale, provinciale ou nationale.

LE PRIX :

Le Prix de l'engagement solidaire tient à valoriser l'engagement et à faire la promotion de la solidarité entre les producteurs de bœufs et de veaux du Québec. Il vise à mettre en évidence les valeurs qui conduisent un producteur à s'engager.

Le prix est remis tous les deux ans, lors de l'AGA des producteurs de bovins qui a lieu en avril, par le président de la Fédération et il est accompagné d'une bourse de 1000 \$.

LE FONCTIONNEMENT :

Le concours est ouvert à tout producteur ou productrice de bœufs ou de veaux résidant au Québec, qu'il soit encore ou non impliqué en production.

Le comité exécutif de la Fédération agit à titre de jury pour désigner le lauréat.

Une candidature peut être soumise par le candidat même ou encore proposée par une tierce personne ou un organisme. Pour ce faire, il suffit de remplir le formulaire disponible sur le site www.bovin.qc.ca, ou de contacter Mme Noëlla Morrissette au 450 679-0540, poste 8287, par télécopieur au 450 442-9348 ou par courriel à l'adresse suivante : fpbq@upa.qc.ca. Une candidature présentée les années précédentes et non retenue, peut-être de nouveau soumise cette année. Veuillez en aviser Mme Morrissette.

Les candidatures doivent être soumises au plus tard le **15 février 2010**.

QUELQUES CRITÈRES DE SÉLECTION :

Les candidatures sont évaluées, entre autres, en fonction des critères suivants :

- nombre d'années d'implication et continuité de leur engagement;
- principales réalisations concernant la production bovine et/ou à l'intérieur des institutions et organisations collectives;
- approche et valeurs collectives véhiculées;
- contribution particulière du candidat à la croissance et au développement de la production bovine et de ses institutions;
- le rayonnement du travail du candidat (communautaire, régional, provincial, national).

UN APPEL À TOUS!

La Fédération a maintenant besoin de votre aide précieuse pour identifier et proposer des candidatures; pour reconnaître et pour récompenser l'apport des personnes qui ont participé à la croissance, au développement, au rayonnement et à la pérennité de la production bovine au Québec, et ce, dans le cadre d'une approche collective.

Attention! Il importe que le dossier soumis pour évaluation soit le plus complet possible afin de permettre aux juges d'évaluer la contribution du producteur. Pour appuyer une candidature, le dossier pourrait être accompagné de photographies, d'une description du parcours du candidat ou de tout autre document jugé pertinent pour l'évaluation du candidat.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec la coordonnatrice du prix Mme Sonia Dumont, à l'adresse sdumont@upa.qc.ca ou par téléphone au 450 679-0540, poste 8354.

Programme de paiement anticipé (PPA) : le point

par Denis Massey



La majorité des producteurs qui avait obtenu un paiement anticipé pour la campagne 2008-2009 a opté pour le sursis de paiement offert par Agriculture et Agroalimentaire Canada. Ce sursis permet aux producteurs de garder les conditions d'une campagne d'urgence et de rembourser leurs avances plus tard, soit 50 % le 15 octobre 2010 et 50 % le 15 novembre 2010.

Par ailleurs, depuis mai 2009, plusieurs avances ont été accordées pour la nouvelle campagne standard 2009-2010, et à chaque semaine, de nouvelles demandes sont traitées.

Au mois d'octobre 2009, pour la campagne 2009-2010, Agriculture et Agroalimentaire Canada a modifié les taux d'avance pour quatre productions :

Production	PPA COOPÉRATIVE 1 ^{er} janvier 2009*	PPA STANDARD 1 ^{er} avril 2009*	PPA STANDARD ET COOP 1 ^{er} octobre 2009*
Bouvillons d'abattage	615 \$	645 \$	599 \$
Veaux de grain	300 \$	325 \$	300 \$
Veaux de lait	392 \$	380 \$	350 \$
Veaux d'embouche + 675 lb ¹	400 \$	400 \$	398 \$

¹ Le veau d'embouche pesant moins de 675 lb est resté au taux de 325 \$/tête

*Taux/tête

La baisse des taux n'a pas eu d'incidence pour les avances déjà octroyées.

Pour ceux qui ont obtenu un paiement anticipé 2009-2010 : vous recevrez les formulaires de déclaration d'inventaire six mois après l'octroi de votre avance.

Pour ceux qui n'ont pas fait la demande de paiement anticipé 2009-2010 : il est toujours temps de la soumettre, visitez le site Internet de la Fédération et cliquez sur *Nos grands dossiers/Gestion des risques financiers* puis onglet *PPA* ou appelez-nous au 450 679-0540, poste 8994.

Annonce!
Annonce!
Annonce!

Projet Zensho/Levinoff-Colbex

Dans le cadre du projet Zensho/Levinoff-Colbex, c'est le 2 octobre dernier que les premiers bouvillons ont été abattus et découpés à l'abattoir de Saint-Cyrille-de-Wendover.

Grâce au système de traçabilité québécois, l'entreprise Levinoff-Colbex a pu obtenir ce contrat. Répondant aux exigences de l'entreprise japonaise Zensho, les producteurs de bouvillons du Québec fournissent à chaque semaine quelque 200 bouvillons de moins de 21 mois, nés, élevés et abattus au Québec.

Tous les contrats pour les mois d'octobre, novembre et décembre sont complets. Les contrats des mois de janvier, février et mars 2010 sont maintenant disponibles. À cet égard, le comité de mise en marché des bouvillons d'abattage a adopté des règles d'attribution précises.

Nous invitons les producteurs intéressés à fournir des bouvillons qui répondent aux besoins de Zensho, à contacter M. Guy Beauregard de l'agence de vente des bouvillons d'abattage, au 450 679-0540, poste 8215.

Brèves

COOL : Le gouvernement fédéral poursuit ses démarches auprès des États-Unis afin de contester l'application de l'étiquetage du pays d'origine (COOL) aux animaux canadiens. Deux négociations avec les représentants des États-Unis ont échoué. Le Canada a demandé à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qu'une troisième ronde de négociation se tienne afin d'en arriver à un règlement.

OMC/ CORÉE : L'OMC a mis sur pied un groupe de négociation afin de trouver une solution permettant la réouverture des frontières coréennes au bœuf canadien. Avant la crise de l'ESB, la Corée représentait le 4^e marché d'exportation.

MARCHÉ RUSSE : La Russie vient d'annoncer une ouverture plus large de ses frontières au bœuf canadien. Désormais, le bœuf désossé des bovins âgés de plus de 30 mois pourra également y être exporté.

LE DAIRY BUYOUT : Aux États-Unis, la troisième campagne de rachat de bovins laitiers en 12 mois vient de se terminer. Depuis le début des campagnes de rachat, près de 226 000 têtes ont été retirées de la production. Les représentants de l'industrie estiment nécessaire de poursuivre la diminution de la production afin de permettre aux entreprises laitières états-uniennes de retrouver la rentabilité. Une quatrième campagne de rachat aura lieu au cours des mois de novembre et décembre.

E. coli : L'industrie états-unienne est en pleine tourmente médiatique, secouée par la bactérie *E. coli*. En effet, un article du *New York Times* qui remettait en cause les mesures sanitaires des entreprises et le système d'inspection des aliments des États-Unis a fait boule de neige dans les médias. Des joueurs importants de l'industrie tels que Cargill et l'USDA ont été ciblés en raison de la faiblesse de leurs mesures sanitaires vis-à-vis la bactérie *E. coli*.

XL Foods : L'entreprise a annoncé le maintien de la fermeture de son abattoir de bovins de réforme à Moose Jaw en Saskatchewan. L'établissement devait rouvrir ses portes en septembre, mais aucun accord n'a pu être conclu avec le syndicat concernant le retour au travail des employés. L'abattoir avait été fermé en avril 2009 en raison, notamment, des coûts supplémentaires d'abattage liés à la réglementation canadienne sur les MRS.